

## *La dette : vrai, faux... ou approximatif ?*

Dans la profession de foi de la municipalité sortante, que vous venez de recevoir par la poste, deux ou trois assertions méritent d'être passées au crible du détecteur, sinon de mensonge, du moins de l'approximation, du flou artistique ou du raccourci audacieux. Regardons donc cela de plus près et commençons par la dette.

La dette, où en est-on ?

*I. La municipalité sortante soutient qu'au cours du dernier mandat, aucun emprunt n'a été contracté.*

Vrai ou faux ?

C'est vrai... mais seulement pour le budget principal.

On est tenté de dire : encore heureux qu'aucun nouvel emprunt n'ait été engagé sur le budget de la commune proprement dit ! Il était temps, en effet, d'en finir avec une politique d'emprunt inconséquente se résumant à vendre les bijoux de famille pour rembourser.

A ce propos, il paraît que la vente des Pelindres aurait servi « à investir et non à rembourser l'emprunt » !!!

Evidemment que l'emprunt a servi à investir ! Qui a jamais dit le contraire ? Pourquoi diable emprunterait-on, d'ailleurs, sinon pour investir ? Faut-il rappeler que c'est le seul cas où une commune a le droit d'emprunter.

Et évidemment que la vente des Pelindres a permis de désendetter la commune. C'est d'ailleurs ce que le maire sortant a écrit, noir sur blanc, à la Chambre Régionale des Comptes, pour l'apaiser. Qui prend qui pour des imbéciles ?

*II. La municipalité sortante soutient que le remboursement annuel du capital des emprunts se limite aujourd'hui à 70 000 euros.*

Vrai ou faux ?

C'est un tout petit peu vrai et c'est largement faux.

C'est un tout petit peu vrai si l'on considère le seul remboursement du capital, du seul compte principal.

Mais c'est largement faux si l'on considère, d'une part, les intérêts et, d'autre part, les comptes du « camping » et ceux de « l'eau et assainissement ».

En n'oubliant rien des comptes et en ne choisissant pas seulement ceux qui arrangent, le montant réel, complet et sincère de la dette, ainsi que le démontrent les tableaux ci-dessous, n'est pas de 70 000 € mais il est, tenez-vous bien, de : 241 530 € !!!

Et l'encours global, non pas de 700 700 €, mais de 1 590 648 € !!!

La suite, « La vérité sur les impôts locaux » au prochain numéro.

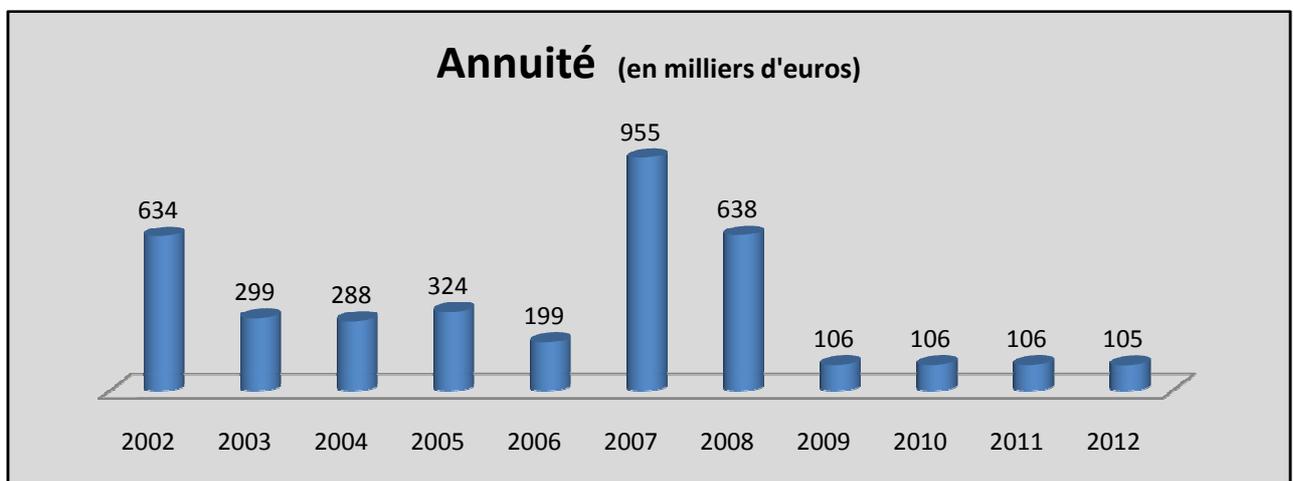
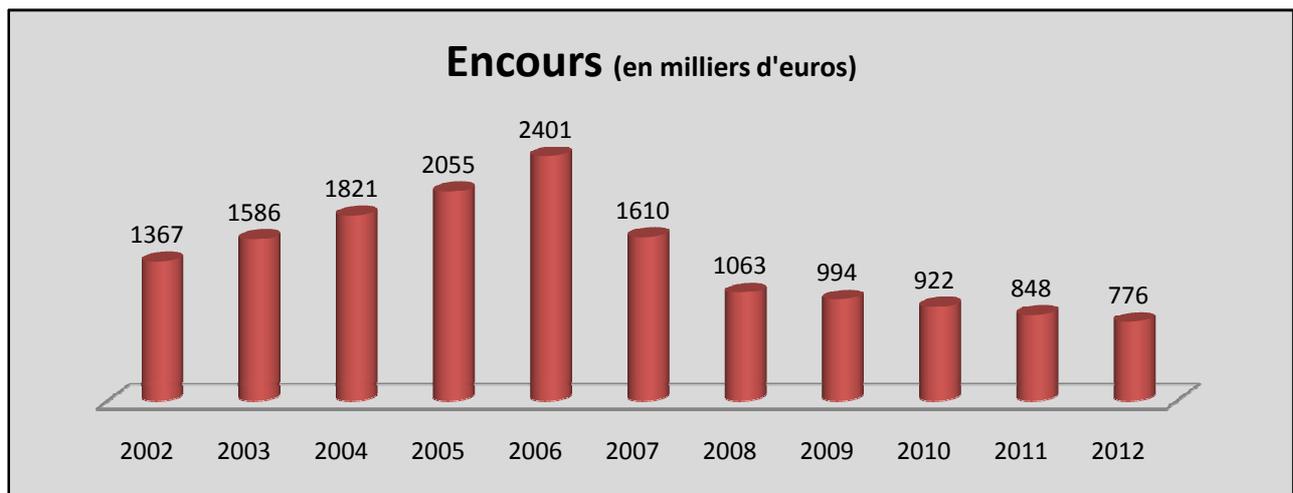
## Etat des emprunts (dettes)

	Compte principal	Eau et assainissement	Camping	Total
Encours 01/01/2014	<b>700 700 €</b>	<b>693 030 €</b>	<b>196 918 €</b>	<b>1 590 648 €</b>
Échéance	2 021	2018 - 2020 - 2031	2015 - 2018 - 2024	-
Annuité (2012)	<b>105 360 €</b>	<b>78 002 €</b>	<b>58 167 €</b>	<b>241 530 €</b>
Capital	72 264 €	39 374 €	46 477 €	158 115 €
Interets	33 096 €	38 628 €	11 690 €	83 414 €

- Le niveau de la dette du compte principal atteignait 2 400 000€ en 2006.
  - Une rentrée exceptionnelle de 5 000 000€ (vente terrain Pelindres) a permis de ramener le niveau de la dette à 1000 000€ fin 2008.
  - (Cette somme correspond à deux années et demie de dépenses réelles de fonctionnement).
  - A partir de 2009, l'annuité de la dette du compte principal est régulière (105 000€) jusqu'en 2021.
- Source: Rapport de la Cour Régionale des Comptes - 2009

## Dettes du compte principal (en milliers d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Encours	<b>1367</b>	<b>1586</b>	<b>1821</b>	<b>2055</b>	<b>2401</b>	<b>1610</b>	<b>1063</b>	<b>994</b>	<b>922</b>	<b>848</b>	<b>776</b>
Annuité	<b>634</b>	<b>299</b>	<b>288</b>	<b>324</b>	<b>199</b>	<b>955</b>	<b>638</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>105</b>



A partir de 2009, l'annuité de la dette du compte principal est régulière (105 000€) jusqu'en 2021.